



département du cher  
**commune de veaugues**  
**plan local d'urbanisme**  
approuvé le .....  
**plan de zonage feuille centrale**

atelier francis ouhayoun  
 urbaniste - architecte d.p.l.g.  
 1, rue védeau - 18000 bourges - Téléphone 02 48 21 34 30 - Télécopie 02 48 49 04 91 - atelier.ouhayoun@wanadoo.fr

**LEGENDE**

	limite de zone et secteur
	zone urbaine immédiatement constructible
	zone mixte d'activités et d'équipements publics
	zone destinée à l'urbanisation à dominante résidentielle
	zones d'urbanisation future différée
	zone destinée aux activités
	zone agricole
	secteur de sièges d'exploitation agricole
	zone naturelle protégée
	zone de nouveau bâtiment constructible
	zone naturelle où des constructions annexes sont admises
	emplacement réservé pour un projet d'intérêt général
	espace balisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme
	élément de passage (fil) protégé au titre de l'article L. 123-7° du code de l'urbanisme
	zone d'AOC des vins de Sancerre
	zone "Natura 2000"
	Site d'anciennes carrières

ECHELLE 1/2000e

